

L'an deux mil dix-sept, le quatre décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Alain-Stéphane OBERSON (pouvoir à Serge LACROIX)

Membres absents : Grégoire LONG

..... Magali PEUGET

Monsieur le Maire signale que Rachel BOURGEOIS a fait part de son retard à cette séance; elle arrivera donc en cours de réunion.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Monsieur Didier BERREZ, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur les comptes rendus de la précédente séance du 25 septembre 2017. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 25 septembre 2017, à savoir :

- ✓ 2° et 3° commissions : mardi 3 octobre 2017
- ✓ 2° commission : mardi 3 octobre 2017
- ✓ Réunion de l'exécutif : mercredi 4 octobre 2017
- ✓ 3° commission : jeudi 12 octobre 2017
- ✓ Réunion de l'exécutif : mardi 17 octobre 2017
- ✓ Réunion de l'exécutif : mardi 31 octobre 2017
- ✓ 2° et 3° commissions : jeudi 2 novembre 2017
- ✓ Commission d'appel d'offres : lundi 6 novembre 2017
- ✓ 2° commission : lundi 6 novembre 2017
- ✓ Comité de pilotage Station Verte : mercredi 8 novembre 2017
- ✓ CCAS : jeudi 9 novembre 2017
- ✓ Réunion de l'exécutif : mardi 14 novembre 2017
- ✓ Réunion de l'exécutif : mardi 28 novembre 2017

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ DETR 2018 : liste des projets
- ✓ Personnel – Nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)
- ✓ Travaux d'accessibilité : attribution des lots
- ✓ Subventions 2017 (solde)
- ✓ Tarifs municipaux 2018 + prix de l'eau
- ✓ Décisions modificatives

1. Affaires générales et personnel

➤ Communauté de Communes Jura Sud

Projet de Pacte Financier et Fiscal

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion des Maires du 13 novembre 2017. Il précise que le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité (PFFS) est un contrat ayant une valeur juridique entre les communes et la Communauté de Communes Jura Sud.

Un diagnostic fiscal et financier du territoire a été dressé. Les principaux éléments de ce diagnostic mentionnent une disparité dans la richesse des communes. Il fait apparaître que le recours à l'impôt est différent selon les communes et que la Taxe sur le Foncier Bâti profite aux communes tandis que la Taxe d'Habitation profite à la Communauté de Communes ; il existe très peu d'écart sur les valeurs locatives entre les communes. Le territoire est riche par ses entreprises, mais la population est plutôt pauvre : les revenus sont inférieurs à la moyenne nationale.

Les recettes fiscales de la Communauté de Communes sont faussées par le fait du reversement aux communes : le Coefficient d'Intégration Fiscal de la CC Jura Sud est de 0,5 (= part de la fiscalité levée par la CC Jura Sud sur le total de la fiscalité levée par les 17 communes et la CC Jura Sud). L'objectif est d'atteindre un CIF de 0,6.

La baisse de la DGF de la Communauté de Communes est effective, passant de 35 € par habitant en 2013 à 1,22 € par habitant en 2017. La hausse de la Contribution au Redressement des Finances Publiques est passée quant à elle de 4,73 € par habitant en 2014 à 27,57 € par habitant en 2016. La capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes est faible : 2 € par habitant.

Le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité est devenu nécessaire. En effet, la solidarité avec les communes en difficulté du territoire est devenue une nécessité. De plus, la CC Jura Sud doit pouvoir faire face à la montée en charge de ses compétences et il est indispensable de consolider sa situation financière.

La décision de la commission des Maires est d'atteindre l'objectif de 0,6 pour le CIF. Les différents scénarii possibles seront examinés en réunion des maires le 7 décembre 2017.

Le calendrier des actions est le suivant :

- ✓ Janvier 2018 : choix d'un scénario + présentation à l'ensemble des élus municipaux et communautaires du diagnostic et du scénario envisagé
- ✓ Février 2018 : délibération du Conseil Communautaire
- ✓ 15 février 2018 : notification des Attributions de Compensation aux communes (délai légal)

➤ Communauté de Communes Jura Sud

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2018

La CLECT portera sur le transfert de compétence GEMAPI (Gestion des milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Son rapport doit être établi avant septembre 2018 et les communes doivent délibérer lors du dernier trimestre 2018.

Il est proposé de soumettre également à l'examen de la CLECT les transferts suivants :

- ✓ Le cinéma François Truffaut - équipement culturel
- ✓ Le boulodrome - équipement sportif

Pour ce faire, il sera nécessaire d'évaluer l'intérêt communautaire de ces deux équipements. Un courrier sera adressé au président de la communauté de communes Jura Sud.

➤ Demandes de subventions au titre de la DETR 2018

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR doivent être déposés auprès des services de la sous-préfecture avant le 19 janvier 2018.

Pour ce faire, il est proposé de présenter les travaux de réhabilitation de certains bâtiments publics (écoles, hôtel de ville, casernement, ateliers municipaux, salle des fêtes). M. le Maire soumet le plan de financement prévisionnel suivant :

Bâtiments scolaires - Ecole primaire Roger Millet / Ecole maternelle

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Travaux : 6 965 €	Etat - DETR : 2 786 € Commune : 4 179 €
TOTAL des dépenses : 6 965 €	TOTAL des recettes : 6 965 €

Autres bâtiments et équipements publics

<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Travaux et études : 75 080 €	Etat - DETR : 30 032 € Commune : 45 048 €
TOTAL des dépenses : 75 080 €	TOTAL des recettes : 75 080 €

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers suivants ont été présentés au titre du Contrat de Ruralité Pays du Haut-Jura :

Revitalisation des bourgs-centres

Requalification d'ilots

Financiers	Subvention	Pourcentage (%)
Etat - DETR 2018	73 515 €	30%
Département du Jura (ESTJ)	22 540 €	9%
Contrat de ruralité	98 000 €	40%
Autofinancement	50 945 €	21%
TOTAL HT	245 000 €	

Transition écologique et énergétique

Chaudière bois – Hôtel de ville de Moirans-en-Montagne

Financiers	Subvention	Pourcentage (%)
Europe - FEDER (CRBFC)	22 900 €	50%
Département du Jura	9 160 €	20%
Contrat de ruralité	4 580 €	10%
Autofinancement	9 160 €	20%
TOTAL HT	45 800 €	

Transition écologique et énergétique

Chaufferie bois

Financiers	Subvention	Pourcentage (%)
Europe - FEDER (CRBFC)	130 600 €	50%
Département du Jura	52 240 €	20%
Contrat de ruralité	26 120 €	10%
Autofinancement	52 240 €	20%
TOTAL HT	261 200 €	

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour demander une subvention au taux maximum pour chacun de ces dossiers au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 et au titre du Contrat de Ruralité Pays du Haut-Jura.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Personnel : mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune. La mise en place de ce régime indemnitaire n'aura aucune incidence sur le budget puisqu'il s'agit de la transposition du régime actuel dans le dispositif RIFSEEP. Ce projet a été validé par le Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2017 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018.

Ce régime indemnitaire se compose de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent. Il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois.

Après avoir exposé le détail de l'attribution de ce régime indemnitaire par filière et par catégorie, Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour son instauration au 1^{er} janvier 2018.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Personnel : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

Afin de permettre l'avancement de grade d'Isabelle Morlot-Dehan au 1^{er} janvier 2018, Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

19h15 : arrivée de Rachel BOURGEOIS

➤ Personnel - Autres

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'arrivée de Philippe LANÇON le 13 novembre 2017 aux services techniques. Ainsi, l'intégration de ce nouvel agent permet d'optimiser le Plan de Viabilité Hivernale : 3 agents pour le déneigement sur la voirie communale contre 2 auparavant (parcours Man et tracteur).

Concernant le personnel des écoles, le renouvellement du contrat aidé de Mina Messaf est validé pour l'année 2018.

2. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Affaires sociales / Logement

➤ Inhumation : prise en charge exceptionnelle par la collectivité

Jean-Pierre Brocard rappelle que l'article L.2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une obligation pour le maire de pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit inhumée décemment, sans distinction de culte ou de croyance. C'est donc la commune qui doit assumer le coût des obsèques. Toutefois, si le défunt avait des ressources financières, ces dépenses

pourront être remboursées une fois la succession liquidée. Dans le cas contraire, c'est bien la collectivité qui supportera la charge.

Ainsi, les inhumations de M. Jean-Paul DAGE, décédé le 21 septembre 2017, et de Madame Monique HAZIZA, décédée le 23 octobre 2017, doivent être prises en charge par la commune pour des montants respectifs de 1 280,21 € TTC et 1 172,05 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour l'autoriser à prendre en charge ces frais d'inhumation et entreprendre les démarches auprès des deux familles ou de leur succession pour en obtenir le remboursement.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Repas des anciens - Dimanche 22 octobre 2017 + colis de Noël

Jean-Pierre BROCARD remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans l'organisation du repas des anciens et dans la confection et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées (conseillers municipaux, membres du CCAS, adjoints, conjoints etc.).

Serge LACROIX ajoute que cette journée est très appréciée par la population concernée, les échos sont effectivement très favorables. Il remercie chacun pour l'excellent travail réalisé et ceci dans la bonne humeur.

Commission Education Culture Vie associative

➤ Ecoles : rythmes scolaires

Laurence MAS rappelle que suite au décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 introduisant la possibilité de dérogation supplémentaire à l'organisation de la semaine scolaire, il avait été décidé de conserver les mêmes horaires scolaires pour la rentrée 2017, de manière à engager une réflexion dans la concertation et non dans la précipitation.

Les discussions ont donc été engagées dans le cadre du comité de pilotage PEDT du 26 octobre 2017. Laurence Mas rappelle que ce comité de pilotage est composé des directeurs des 3 écoles, de l'accueil de loisirs Tom Pouce, d'un représentant des Francas, des parents d'élèves et des services de Jeunesse et Sports, ainsi que de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves des 3 écoles. Un nouveau comité de pilotage s'est réuni fin novembre afin d'analyser les réponses obtenues suite à ce questionnaire et de proposer une nouvelle organisation. Après échange, il a été décidé de soumettre la proposition de 4 jours, contre 4,5 jours actuellement (semaine de 4 jours avec le mercredi non travaillé et horaires 8h30-11h30 / 13h30-16h30).

Cette proposition sera examinée par les conseils d'école le 7 décembre prochain pour être ensuite transmise à l'inspection avant le 22 décembre 2017. La réponse devrait intervenir au cours de la 2^{ème} quinzaine de mars 2018 pour une entrée en vigueur à la rentrée 2018.

➤ Animations de fin d'année 2017

- ✓ Lancement des illuminations de Noël en centre-ville :1er décembre
Laurence Mas remercie les commissions Education et Travaux pour la préparation de cet événement, ainsi que le Comité Culturel d'Animation, les commerçants, l'association canine, la ville de Saint-Claude, Messieurs Combe et Colin pour la télécabine.
- ✓ Conférence sur l'histoire de Moirans-en-Montagne à la Ludythèque :5 décembre
- ✓ Téléthon en centre-ville :8 et 9 décembre
- ✓ Concert de l'automne musical à l'église Saint-Nicolas :10 décembre
- ✓ Noël au Pays du Jouet :du 15 au 17 décembre

Commission Travaux / Environnement

➤ Contrôles de délégations de service public : DALKIA

Didier Berrez présente les principaux éléments de l'analyse technique du rapport sur la délégation DALKIA du 9 novembre 2017, pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur :

- ✓ Calcul du taux de couverture bois : sortie chaudière et non pas entrée de chaudière (à revoir)
- ✓ Performance technique (taux de couverture bois) non conforme au contrat : 70 % contre 80 % prévus au contrat
- ✓ Transmission de données à effectuer dans les prochains rapports : consommation d'eau, d'électricité, etc.
- ✓ Analyse de l'exploitation : RAS (entretien des installations, qualité du combustible, etc.)
- ✓ Suivi des travaux de gros entretien à présenter dans le rapport avec copie des factures
- ✓ Programme des travaux réalisés et à réaliser à présenter dans le rapport.

Concernant l'analyse financière, les points qui ressortent sont les suivants :

- ✓ Prix moyen global : 108 € HT / MWh avec un prix moyen observé sur les réseaux de chaleur biomasse à 69 € HT / MWh
- ✓ Nécessité de négocier le tarif R2 : l'analyse financière fait ressortir des écarts entre les dépenses réelles affichées dans le rapport et les dépenses prévisionnelles ayant servi à calculer le tarif R2
- ✓ Démarches commerciales pour raccorder de nouveaux abonnés à entreprendre par Dalkia
- ✓ Possibilité d'appliquer des pénalités sur la non-atteinte de la mixité énergétique (70 % au lieu de 80 %).

➤ Contrôles de délégations de service public : VEOLIA

Didier Berrez présente l'analyse technique du rapport sur la délégation VEOLIA du 10 novembre 2017 pour la distribution d'eau potable :

- ✓ Rendement du réseau : objectif atteint uniquement en 2015. Le contrat ne prévoit pas de pénalité. Les travaux de sectorisation + la télé-relève devraient permettre un rendement nettement meilleur
- ✓ Inventaire du réseau : non réalisé au 15 juin 2017 (informations complètes : diamètre, matériau, etc.)
- ✓ Aucune information sur l'entretien des ouvrages, hormis les prestations d'entretien courant
- ✓ Grosse lacune : connaissance du réseau et entretien a minima

Concernant l'analyse financière, les points qui ressortent sont les suivants :

- ✓ Abandon de créance (factures d'eau non payées par les abonnés) : montants très faibles. VEOLIA proposait un avenant au contrat (avec une hausse de 8 % de son tarif) pour compenser ces abandons de créance. La commune a refusé de signer.
- ✓ Prix du service : correct avec une révision du tarif correctement appliquée.

La prochaine étape consistera en la négociation avec les deux délégataires sur les points soulevés par les cabinets.

➤ Travaux d'accessibilité - écoles élémentaires : attribution des lots

Didier Berrez rappelle que la consultation a été engagée par le maître d'œuvre Sandrine Cartallier selon la procédure adaptée. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 6 novembre 2017.

Monsieur le Maire propose au Conseil de retenir les lots suivants, en précisant que le lot n° 2 / Menuiserie est déclaré infructueux. La décision concernant le lot n°4 / Revêtements de sol est reportée :

- ✓ - Lot 1 – Maçonnerie / Ets. Acquistapace : 7 398,42 € HT
- ✓ - Lot 3 – Peinture / Ets. David SAS : 4 786,30 € HT
- ✓ - Lot 5 – Plomberie Sanitaire / Ets. Morel : 2 555,00 € HT
- ✓ - Lot 6 – Electricité / Ets. Gertem : 3 045,00 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Commission Finances

➤ Subventions 2017 aux associations - Solde

Jacques Bauduret propose de verser le solde des subventions aux différents organismes et associations :

ORGANISMES	MONTANT
Association Les Francas du Jura – CLSH Tom Pouce	50 350 €
Association la Fraternelle	12 500 €
Association Sportive du Collège Pierre Vernotte	450 €
Association Sportive du Lycée Pierre Vernotte	450 €
Sclérosés en plaques – Massif Jurassien	60 €
Ligue contre le cancer – Comité Départemental	50 €
Association Perce-Neige	20 €
Association Valentin Haüy – Comité du Jura	20 €
Secours Populaire – Fédération du Jura	60 €
Banque Alimentaire	60 €
PEP 39	40 €
APEI	60 €
Les Restos du Cœur	60 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Tarifs municipaux 2018

Jacques Bauduret présente la liste des propositions de tarifs municipaux pour l'année 2018. Après examen de chaque tarif, il est proposé de procéder au vote :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Redevance Assainissement - Surtaxe eau potable 2018

Monsieur le Maire présente une note de l'Association des Maires de France sur les prix moyens de l'eau en France comparativement aux autres pays européens. Les prix de l'eau en France sont inférieurs à la moyenne en Europe. Par contre, on note un taux de renouvellement des canalisations largement insuffisant en France. Dans certaines zones rurales, le taux de non-conformité de la qualité bactériologique de l'eau est jusqu'à 20 fois supérieur à celui des zones urbaines.

Monsieur le Maire rappelle que Moirans-en-Montagne a investi des sommes importantes pour le renouvellement des conduites d'eau, pour le nouveau raccordement sur le réseau de Vouglans, pour le traitement des eaux usées (mise en séparatif des réseaux, nouvelle station d'épuration). Ces investissements lourds ont été financés par des subventions importantes de l'Agence de l'Eau et du Département du Jura, mais également par l'emprunt. Les budgets annexe Eau Potable et Assainissement sont actuellement très contraints. Par contre, la qualité de l'eau distribuée est aujourd'hui très satisfaisante et la nouvelle ressource est largement capacitaire.

Enfin, il est rappelé que l'équilibre du budget eau potable est rendu possible par une subvention du budget général. En outre, le transfert de compétence Eau et Assainissement vers la communauté de communes Jura Sud sera effectif en 2020.

Dans un tel contexte, il est proposé de procéder à une augmentation de la surtaxe prélevée sur les factures d'eau des abonnés en 2 ou 3 années, de manière à rééquilibrer le budget annexe eau potable d'ici 2020. Cette augmentation peut être de 0,50 € chaque année sur 3 ans, ou 0,75 € sur 2 ans.

Après échange et discussion, la formule consistant à appliquer cette hausse sur 3 ans est retenue.

M. le Maire propose donc de fixer le tarif de l'eau potable pour 2018 :

- ✓ La redevance Assainissement : 1,60 € HT (pas de changement)
- ✓ La surtaxe Eau Potable : 1,48 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Décisions modificatives

Afin d'ajuster les crédits au BP 2017, Jacques Bauduret propose au Conseil de se prononcer sur la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6713 : Secours et dots	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Questions diverses et communications

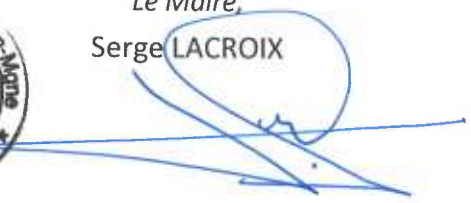
- ✓ Le ciboire dérobé à l'église Saint-Nicolas puis retrouvé par les services de gendarmerie a été restitué à M. le Maire, qui l'a remis officiellement à M. le curé, en mairie et en présence des membres de la paroisse.
- ✓ Monsieur le Maire et ses adjoints ont présenté le bilan à mi-mandat de la municipalité lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 17 novembre 2017
- ✓ Les vœux du maire et de la municipalité auront lieu le samedi 13 janvier 2018 à 10h30 à la salle des fêtes

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 21h00.

Le secrétaire de séance,
Didier BERREZ



Le Maire,
Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

Laurence MAS 	Jean-Pierre BROCARD 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre LANÇON 
Patrice MOREL 	Rachel BOURGOIS 	Catherine DURY 	Annabelle BOUVARD 	Hülya KAPTAN 
Eddy LUSSIANA 	Nicolas BŒUF 	Mekkia ED-DHIMENE 	Sandrine PRUDENT 	Estelle BERREZ 
Alain-Stéphane OBERSON 				